



Ordonnance de télécom CRTC 2008-5

Ottawa, le 11 janvier 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Cochrane Telecom Services	59	le 3 décembre 2007
	59A	le 3 décembre 2007
	59B	le 12 décembre 2007
Société TELUS Communications	280	le 11 décembre 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>